



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 3 NOVEMBRE 2021

**EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2021-119 / 4-2-1-2**

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 28 octobre 2021, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, G. DA COSTA, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS-BERNARD, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

**Représentés :** P. CHUNG-PEREZ, F. DUFFOUR, A. FAVIER, B. SARRAT.

**Absente :** B. MUNOZ.

Le secrétaire de séance désigné est N. VUILLERMOZ-BIRON.

---

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Signature d'une convention relative au dispositif coup de pouce et recrutement de personnel vacataire sur ce dispositif**

---

Rapporteur : Nadine FAYOLLE

**EXPOSE :** Par délibération du 16 décembre 2020, le conseil municipal a autorisé le maire à signer une convention tripartite de partenariat et de financement avec l'association coup de pouce et le fonds de dotation Jacqueline et Michel Conreur.

Pour rappel, l'association coup de pouce accompagne des élèves qui présentent des fragilités d'apprentissage. Elle associe les parents en leur donnant les moyens d'une prise de relais de ce qui est fait à l'école afin qu'ils soutiennent leur enfant au quotidien dans ses progrès et réussites.

La mission de l'association coup de pouce est d'agir en partenariat avec les villes et l'éducation nationale pour permettre à chaque enfant, quel que soit son environnement social ou familial, d'accéder à un parcours de réussite scolaire.

Les actions concrètes de coup de pouce prennent la forme de clubs affiliés à des programmes spécifiques. La participation est gratuite pour les enfants et leurs parents.

Trois clubs différents sont proposés :

- CLA (club de langage) : renforcer la maîtrise de la langue orale en grande section de maternelle,
- Clé (club de lecture et d'écriture) : prévenir les difficultés de lecture et d'écriture au CP,

- Clém (club de lecture, écriture et mathématiques) : renforcer les compétences en mathématiques, lecture, écriture en CE1.

L'association Conreur a souhaité soutenir le déploiement de clubs coup de pouce au profit d'enfants scolarisés dans les écoles de la ville, en prenant à sa charge le budget nécessaire aux actions. La convention tripartite a été conclue pour trois ans.

Un bilan de l'action sur l'année scolaire 2020-2021 a été dressé et fait apparaître des résultats très satisfaisants sur les compétences des enfants comme sur le lien parents-école. 7 clubs ont vu le jour. Ils ont donné lieu à 543 séances, au profit de 35 enfants et leurs parents.

Devant ce succès, la création de 3 clubs supplémentaires a été sollicitée (1 CLA, 1 CLé et 1 Clém) et la ville souhaite pouvoir y donner suite pour amplifier la dynamique enclenchée et continuer de favoriser la réussite éducative des jeunes voironnais.

Le fonds Conreur n'interviendra pas dans ce cadre et il est donc nécessaire de conclure une nouvelle convention entre la ville et l'association coup de pouce pour l'année scolaire 2021-2022 et de recruter des personnels vacataires pour la période du 8 novembre 2021 au 10 juin 2022.

Il est proposé aux membres du conseil municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire brut de 25 €.

#### PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission finances, administration générale commerce et sécurité du 25 octobre 2021,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser le maire à signer la convention avec l'association coup de pouce permettant la création de 3 clubs supplémentaires,
- D'autoriser le maire à recourir au recrutement de personnel vacataire sur ce dispositif pour la période du 8 novembre 2021 au 10 juin 2022,
- De fixer le montant de chaque vacation à 25 € brut de l'heure,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE** par 30 voix **POUR** - 4 **CONTRE** (A. FAVIER, A. BELLEVILLE, B. HUET, M. MISTRE)  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

  
Julien POLAT